

DÉPARTEMENT  
des  
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA  
Huveaune Côtiers Aygaldes

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 21

**SÉANCE du 20 mai 2026**

L'An deux mille vingt- six, le 20 mai, à 10 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

**PRÉSENTS :**

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURIAT, Capucine EDOU, Lyne FRICKER, Carine PAILLARD et Messieurs Ollivier ARTUPHEL, Marc de CANEVA, Jean-Jacques COULOMB, Ambrozio DOLFI, Claude FABRE, Laurent GARGUILO, Michel ILLAC, Frédéric JAMARD, Anthony KREHMEIER, Patrick MAGRO, Jean-Marc MARTINEZ, Hervé MENCHON, Vincent MITTIKA, Laurent SIMON, Jean-Pierre SQUILLARI, Frédéric SZABO

**OBJET : Compte rendu de séance**

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygaldes (EPAGE HuCA), régulièrement convoqué en date du 11 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA sis au 111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds à Aubagne, sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON.

La séance est ouverte à 10h30, le quorum étant respecté avec 21 membres présents.

Monsieur Laurent SIMON présente la 1<sup>ère</sup> délibération visant l'installation des délégués de l'EPAGE HuCA, suite à leur désignation par la Métropole Aix-Marseille-Provence qui dispose de 20 délégués titulaires et de 20 suppléants, et par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte qui dispose de 2 délégués titulaires et de 2 suppléants.

Les délégués sont déclarés installés.

Monsieur Patrick MAGRO, doyen d'âge du comité syndical, prend la présidence du conseil afin de pouvoir procéder à l'élection du Président de l'Épage HuCA.

Monsieur Laurent SIMON prend la parole pour annoncer qu'il n'est plus candidat à sa réélection, ni à un poste de vice-président ou de membre du bureau.

A la suite de cette annonce, 8 élus quittent la séance et une interruption de séance est demandée par les élus restants.

A la reprise de la séance, 4 autres élus quittent la séance.

Le quorum n'étant plus réuni, la séance est levée à 11h30.

**Compte-rendu validé par Monsieur Patrick MAGRO**  
**Doyen d'âge du Comité Syndical de l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Ayalades**

